

## **Concertation préalable Aménagement de l'ascenseur valléen de La Plagne**

**Note des garants N°1 du 11 juin 2026**

### **Organisation de l'information des publics et des modalités de la concertation**

Le dossier soumis à la concertation devra présenter l'ensemble du dispositif de concertation autour des jeux (SOLIDEO et COJOP) - modalités et calendrier - et expliquer pourquoi le projet d'ascenseur valléen de La Plagne fait l'objet d'une concertation avec garants à l'automne 2026, alors que d'autres projets sur le même territoire font l'objet d'une concertation sans la CNDP au printemps 2026.

Certains des sujets qui devraient être abordés lors de la concertation (mobilité, impact paysager, financement et maîtrise d'ouvrage, gêne avant et pendant la période des JO, opportunité des JO dans les Alpes...) dépasseront le périmètre de compétence de SOLIDEO et nécessiteront la participation du COJOP. Il sera donc nécessaire que le COJOP participe à la rédaction du dossier de concertation et à la concertation elle-même.

### **Association des parties prenantes à la préparation de la concertation**

#### **Co-Maîtrise d'Ouvrage : RTE**

Le dévoiement de la ligne RTE est une conséquence directe du projet d'ascenseur valléen. À ce titre, RTE doit être associé à la concertation dans les meilleurs délais. Les garants appellent SOLIDEO à prévoir un échange spécifique avec cet acteur afin de préparer conjointement le dossier support de la concertation.

La présence de RTE lors des réunions publiques est nécessaire dans le processus au regard des questions que le public posera sur les impacts paysagers et les responsabilités respectives des maîtres d'ouvrage.

#### **AMO Concertation de SOLIDEO : RES PUBLICA**

L'AMO concertation RES PUBLICA devrait participer aux prochaines réunions de préparation.

### **Articulation des échelles et éléments de contexte**

Les garants rappellent que le périmètre de la concertation, lié aux demandes du public, n'est pas nécessairement identique au périmètre du projet. Des éléments de contexte territorial (stations, bassins de vie, enjeux liés aux Jeux, etc.) devront être rappelés pour permettre au public de situer les enjeux à trois échelles : macro (JO / COJOP), Site élargi "La Plagne" et l'opération de l'ascenseur Valléen.